

Mémoire :

**Pour un développement durable de la
promenade Samuel-de-Champlain**

présenté par

Accès Saint-Laurent-Beauport

**Séance du
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
(BAPE)**

**Québec
12 décembre 2005**

1. PRÉSENTATION DE ACCÈS SAINT-LAURENT BEAUPORT

Notre organisme œuvre depuis plus de vingt ans afin de rendre le Saint-Laurent et ses tributaires accessibles à la population, et ce, dans le respect de l'environnement d'une perspective de développement durable. Nous souhaitons mettre en valeur cet important patrimoine naturel trop longtemps négligé et contribuer ainsi à la relance socio-économique de l'axe d'Estimauville/Sainte-Anne.

Notre action et nos interventions sont concentrées dans le secteur de la majestueuse baie de Beauport, soit de la Chute Montmorency jusqu'à l'extrémité est du Port de Québec.

2. NOTRE INTÉRÊT ENVERS LA PROMENADE SAMUEL-DE-CHAMPLAIN

Tout projet de développement et de mise en valeur des rives du Saint-Laurent, surtout s'il est contigu à notre aire d'intervention, nous intéresse au plus haut point. Nous suivons donc avec grand intérêt le projet d'aménagement de la promenade Samuel-de-Champlain, puisqu'il présente de nombreuses similarités avec celui de l'aménagement du secteur de la baie de Beauport. Par exemple, plusieurs concepts qui en font partie pourraient probablement être utilisés, dans un avenir prochain, pour le réaménagement de l'autoroute Dufferin-Montmorency. Par ailleurs, nous souhaitons que les deux projets se réalisent en complémentarité afin que la population et les visiteurs de la région puissent en retirer un maximum de bénéfices.

Vous trouverez, dans les paragraphes suivants, nos préoccupations et propositions en lien avec le projet d'aménagement de la promenade Samuel-de-Champlain.

3. NOS PRÉOCCUPATIONS

3,0 Les principes généraux qui nous animent sont de rendre les rives accessibles pour les personnes. Il faut donc maximiser les possibilités de contact direct et valoriser la flore et la faune peuplant traditionnellement ces zones par des

aménagements d'espaces verts et bleus s'harmonisant avec ces milieux. Nous laisserons cependant à d'autres groupes spécialisés dans ces domaines le soin d'élaborer sur ces sujet.

- 3,1 Nous avons un souci particulier pour que les aménagements soient réalisés afin de pouvoir opérer de façon rentable pendant les quatre saisons. Nous croyons qu'un judicieux mélange d'activités sportives, sociales, éducatives et culturelles, combiné à la beauté des lieux, peut nous permettre d'atteindre ce but. Outre le vélo, le patin et autres engins à propulsion humaine, il faut prévoir une bande où les marcheurs, les familles avec enfants puissent déambuler en sécurité.
- 3,2 Dans les activités littorales, les plus vieux parmi nous se souviendront de nombreuses plages très fréquentées qui s'égrenaient le long du Saint-Laurent. Il a rapidement été convenu qu'il serait difficile et très coûteux de recréer une ou des plages sécuritaires dans le secteur de la promenade Samuel-de-Champlain. Par contre, la plage de la baie de Beauport n'a besoin que d'investissements relativement modestes pour la rendre accessible à la population. Voilà une belle occasion de complémentarité d'investissements.
- 3,3 Pendant la saison froide, les aménagements doivent servir à ceux qui pratiquent le ski de fond, la marche ou encore la contemplation du Saint-Laurent embué charriant glaces et navires.

Une activité traditionnelle comme le canot à glace ne pourrait-elle pas être présentée dans une petite anse le long du parcours ? Pour la majorité des gens, cette activité se limite à la course du Carnaval. L'Association des canotiers sur glace tient au moins cinq compétitions dans la région chaque hiver. Quel beau moyen de redynamiser ce sport. Ou à défaut, la baie-de-Beauport pourrait devenir un centre d'entraînement pour ces esquifs au même titre que des activités qui s'y pratiquent déjà, tel le ski ou la planche à neige par cerf-volant de traction et de nombreuses autres activités qui restent à développer. Pensons par exemple à la pratique du patin sur longue piste.

Comme nous avons quatre saisons très différenciées, il faut penser à des abris et à des gîtes où les gens pourront se réfugier. Pourquoi pas des activités festives de bon goût et bien intégrées au concept, tels restos-café-terrasse ou encore une salle où les gens pourraient se rencontrer.

Sans tomber dans le mercantilisme à outrance, il ne faut pas s'enfermer dans un pur angélisme anti-économique mur à mur. Un véritable projet de développement durable doit être compatible avec la création d'emplois et avec des activités économiques susceptibles d'aider à l'auto financement du projet. Surtout, il doit permettre d'attirer les gens par le biais d'activités susceptibles de plaire à un grand nombre et de créer un achalandage propice au commerce. Partout, l'eau attire les gens et il n'y a pas de raison que ce soit différent à Québec.

Tout ceci implique qu'il devrait y avoir, intégré le long du couloir, aménagés convenablement pour un usage sur quatre saisons, des lieux pour la restauration, la détente, la contemplation où on pourrait louer certains équipements appropriés.

4. NOTRE PROPOSITION

Nonobstant les remarques qui précèdent, nous sommes emballés par le projet d'aménagement de la promenade Samuel-de-Champlain, en autant que le projet final respecte les grands principes que nous défendons depuis 1985. Ceux-ci sont :

- l'utilisation intensive des rives par les citoyens ;
- la mise en valeur et la conservation des espaces verts et des espaces bleus ;
- Le développement des percées visuelles pour la mise en valeur des paysages ; le littoral est un lieu privilégié pour toute la communauté locale et les touristes;
- un environnement de qualité pour les humains, pour la faune aquatique et pour la végétation qui y est associée.

Cette vision de développement durable est à notre avis essentielle pour assurer le succès à long terme de tout projet d'aménagement dans une zone aussi sensible que celle des rives du Saint-Laurent.

Nous aimerions également dire quelques mots au sujet du processus de consultation publique du gouvernement du Québec (BAPE et CCNQ). Nous félicitons la CCNQ pour l'approche participative choisie et pour la compétence et l'ouverture dont elle a fait preuve dans son travail avec les groupes d'intérêt, dont notre organisation. C'est tout à votre honneur.

Nous souhaitons ardemment que le gouvernement fédéral et le Port de Québec suivent votre exemple. Nous sommes particulièrement inquiets de leur manque d'ouverture dans les dossiers du Bassin Louise où le projet mis de l'avant par la Société des gens de baignade n'a été aucunement considéré, et de la Pointe-À-Carcy, où la disparition de l'Agora semble irréversible. Cela nous fait craindre pour l'avenir de la baie de Beauport.

Ce qui sera réalisé à la promenade Samuel de Champlain devrait inspirer les autorités de la région pour que des exemples similaires de mise en valeur des rives soient également réalisés pour le secteur est de Québec. En particulier, l'intérêt supérieur de la collectivité et de la clientèle touristique plaide en faveur d'investissements sur le littoral, en parallèle de l'axe Maizerets-Montmorency. Ce projet doit être considéré comme un maillon important dans tout le processus de mise en valeur des différents attraits du fleuve et de ses rives qui, soulignons le, exige un consensus de tous les partenaires régionaux.

5. REMERCIEMENTS

Nous aimerions remercier la Commission de la capitale nationale, qui a soumis son projet à la consultation publique et nous a permis d'y apporter notre modeste contribution.

Nous ne pouvons que souhaiter que d'autres organismes, publics et parapublics, impliqués dans le développement de la région aient le même sens civique et soumettent leurs projets à la critique constructive des citoyens ; c'est la façon la plus sûre d'en assurer le succès.

Yvan Robitaille